

## RENCONTRE DE PRINTEMPS Chartres – le 26 mars 2023

### REGLEMENT TECHNIQUE :

La compétition se fait sur le programme 2023 en Table de Saut, Barres, Poutre et Sol, sans les ensembles.  
Les degrés sont libres et les gyms peuvent changer de degré en changeant d'agrès.

Le classement se fait sur les **catégories fédérales** (voir [Gymnastique féminine - Règlement des évènements - 2022-2023 - Version novembre 2022](#))

Ou sur les catégories départementales ci-dessous :

- **Catégorie 1 :** de 13 gymnastes et +
- **Catégorie 2 :** de 4 à 12 gymnastes

Les degrés ne sont pas limités. Chaque équipe peut présenter les degrés qu'elle veut.

Les gyms ont la possibilité de changer de degré en changeant d'agrès. Il n'est pas nécessaire que la répartition des gymnastes par degrés soit égale à chaque appareil.

Un classement général sur 8 notes et un classement général sur 4 notes seront donnés.

L'équipe classée première du Classement Général sur 8 notes et celle classée première du Classement général sur 4 notes seront déclarées CHAMPIONNES DEPARTEMENTALES FSCF 2023

### SECRETAIRES

**Pour cette compétition, des SECRETAIRES D'ATELIER sont OBLIGATOIRES : au moins 1 par section.**

Il s'agit de relever les notes auprès des juges et de les reporter sur les feuilles de pointage avant la remise au secrétariat.

### JUGES

Chaque association doit fournir des juges qualifiés en fonction des effectifs engagés. **Ils devront être présents pendant toute la compétition.** En cas d'indisponibilité, prière de prévenir le responsable de la compétition (Hélène LAGNEAU) le plus rapidement possible et/ou prévoir son remplacement par un autre juge.

Nombre de juges	Nombre de gyms engagées
1	1 à 8
2	9 à 16
3	17 à 24
4	25 à 32
5	33 à 40
6	41 et plus

TOUS les juges doivent être en possession d'une carte de Juge et d'une licence « Compétition », « Juge » ou « Dirigeant » validée pour la saison en cours.

LICENCE et CARTE DE JUGE seront présentées (préparez votre carte de juge : nom du concours et date) au Président du Jury pour confirmation de l'affectation et signature.

**OBLIGATIONS DES JUGES :**

Les juges doivent respecter les horaires établis.

**Les juges devront obligatoirement avoir suivi la formation sur la nouvelle cotation des mouvements.**

Ils doivent noter avec exactitude et impartialité. Ils jugent sans se consulter et font la moyenne de leurs notes qu'ils inscrivent sur la feuille de pointage. En cas de désaccord, ils devront comparer leur jugement (si la différence est supérieure à 0,50 point).

**Pour éviter toute incident, aucune présence ne sera tolérée auprès ou derrière les juges.**

**Toute réclamation DIRECTE aux juges est interdite** (Programme 2023).